

REPUBLIQUE FRANÇAISEDEPARTEMENT DE
L'ARDÈCHEARRONDISSEMENT DE
PRIVAS

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'AUBENAS - VALS****SEANCE DU 2 JUILLET 2009**

L'an deux mille neuf et le deux juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle polyvalente à SAINT JOSEPH DES BANCS, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves MEYER, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals.

La séance est ouverte à 19H40 en présence de :

PRESENTS : Messieurs **JY. MEYER, JP. CONSTANT**, M. BOUSCHON (procuration de **G. JALADE**), **A. BASTIDE, A. LOYET, R. MASSEBEUF, R. ROUX, S. REYNIER, P. LAVIALLE** (procuration de **R. BOUSCHON**), A. LAPIERRE (procuration de **E. JOURET**), **R. LACROTTE, J. COFFIN, L. SUREDA, P. COMTE** (procuration de **J.C. GANDON**), **R. ROURESSOL, F. KUGENER, Y. BERNARD** (procuration de **F. MOULIN**)
Mesdames **D. FORBIN, J. DUNIER** (procuration de **C. TEYSSIER**), **M. ALLAMEL, B. LEROUX** (procuration de **S. HEZARD**), M. LACOSTE (procuration de **E. CHAL**).

ABSENTS : **D. MARIJON, M. SOUTEYRAND, P. FRAYSSE, J. JULY, D. VENTALON**.

R. MASSEBEUF est nommé secrétaire de séance.

Je vous rappelle que par délibération du 18 Mai 2004 prise dans le cadre de la préparation du programme d'actions du Pays de l'Ardèche méridionale, notre Communauté de Communes s'était portée candidate à la réalisation d'une étude de faisabilité d'un crématorium, équipement de service public permettant de répondre à une demande non satisfaite de nos populations.

Cette proposition n'a pas été retenue par le CDPRA mais persuadée de son intérêt, la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals a confié la réalisation d'une pré-étude de faisabilité à une stagiaire en master d'Avril à Juin 2009.

Les conclusions de cette étude ont été présentées le 30 Juin en bureau élargi. Du débat de l'exécutif, il ressort que ce projet d'équipement est pertinent, qu'il convient de répondre au plus tôt à la demande des populations, que l'intérêt d'un tel projet dépasse manifestement le périmètre intercommunal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de poursuivre l'étude de ce projet dans un cadre élargi aux EPCI qui souhaiteraient s'associer à la réflexion, le cas échéant et si nécessaire, dans le cadre d'une structure supra communautaire à créer, porteuse de la démarche.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL

Le

Le Président,

Jean-Yves MEYER.

Date de l'affichage
Par extrait de la présente
Délibération

Le

Objet de la délibération :

Administration générale :

**Délibération de principe sur le
projet de création d'un
crématorium.**